

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira :

Le MARDI 24 JANVIER 2023 à 19 h 00 à la Mairie

Affiché le 18 janvier 2023

Le Maire.

Alain GUILLOIS

ORDRE DU JOUR:

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022
- REHABILITATION D'UN BATIMENT EN SALLE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE -Plan de financement prévisionnel modificatif
- 3. REALISATION DE L'INVENTAIRE BOCAGER DU TERRITOIRE COMMUNAL
- **4.** RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) -2023-2024
- 5. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
- 6. QUESTIONS DIVERSES